

# Aide à l'accès au permis de conduire - Permis B

---

L'accès à la formation peut donner l'occasion de lever certaines barrières à l'accès à l'emploi. Au-delà des compétences acquises en cours de formation, l'accès à de nombreux métiers est conditionné au fait de posséder le permis de conduire.

## Objectifs

La Région Normandie apporte une aide spécifique au financement du permis de conduire pour certains stagiaires en ciblant les métiers pour lesquels l'obtention du permis de conduire est une condition presque absolue pour l'insertion durable dans l'emploi.

## Bénéficiaires

Les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier de l'aide à condition :

- soit d'être admis à suivre une formation qualifiante donnant accès à un métier/une filière figurant sur la liste disponible dans la procédure en annexe.
- soit d'être admis à suivre la formation d'aide soignant et d'accompagnant éducatif et social (financement régional).

A noter : les apprentis relèvent d'un statut particulier : ils ne sont pas concernés par cette aide.

## Caractéristiques de l'aide

Le stagiaire devra être admis à suivre une formation qualifiante inscrite sur la liste des formations éligibles, avoir réussi l'épreuve théorique générale du code de la route (ou être en cours de préparation).

Le montant de l'aide s'élève à 50% du coût (ou du reste à charge en cas d'intervention d'autres financeurs) des heures de conduite et frais annexes, dans la limite d'un plafond d'aide de 600€.

Le paiement des factures par le stagiaire à l'auto-école ne pourra s'effectuer qu'après le dépôt de sa demande d'aide.

La liste des formations éligibles se trouve dans les documents à télécharger "Procédure - aide au permis".

## Contacts

---

### Contacts

---

#### **Service accompagnement des publics en formation**

Direction Formation Tout au Long de la Vie

02.32.76.38.35

jesuisenformation@normandie.fr